

MINISTÈRE DES TRANSPORTS TERRESTRES ET AÉRIENS

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Chers Collègues,

Le projet de budget 2026 du Ministère des Transports terrestres et aériens est arrêté à **335 234 538 370** de **FCFA** en autorisations d'engagement (AE) et à **239 705 315 070** de **FCFA** en crédits de paiement (CP).

Par programme, ce projet de budget est réparti comme suit :

Programme 1578 : Pilotage, coordination et gestion administrative

Pour l'exercice 2026, les crédits dudit programme sont arrêtés à **1 653 779 513** de **FCFA** en AE et en CP.

Par nature économique de dépenses, les crédits dudit programme sont répartis comme suit :

- Dépenses de Personnel : **1 128 983 448** de **FCFA** en AE et en CP ;
- Acquisition de Biens et services : **524 796 065** de **FCFA** en AE et en CP ;

Programme 2028 : Développement et modernisation du réseau et des systèmes de transports ferroviaires

Pour l'exercice 2026, les crédits dudit programme sont arrêtés à **44 002 371 709** de **FCFA** en AE et en CP.

Par nature économique de dépenses, les crédits dudit programme sont répartis comme suit :

- Acquisition de Biens et services : **25 337 193** de **FCFA** en AE et en CP ;
- Transferts courants : **29 590 000 000** de **FCFA** en AE et en CP ;

- Investissements exécutés par l'État : **14 387 034 516** de **FCFA** en AE et en CP ;

Programme 2029 : Développement et modernisation des services de transports routiers

Pour l'exercice 2026, les crédits dudit programme sont arrêtés à **215 247 383 087** de **FCFA** en AE et à **119 718 159 787** de **FCFA** en CP.

Par nature économique de dépenses, les crédits de paiement de ce programme sont répartis comme suit :

- Dépenses de Personnel : **530 785 735** de **FCFA** en AE et en CP ;
- Acquisition de Biens et services : **76 927 701** de **FCFA** en AE et en CP ;
- Transferts courants : **14 350 000 000** de **FCFA** en AE et en CP ;
- Investissements exécutés par l'État : **200 089 669 651** de **FCFA** en AE et **104 560 446 351** de **FCFA** en CP ;
- Transferts en capital : **200 000 000** de **FCFA** en AE et en CP.

Programme 2051 : Développement du transport aérien

Pour l'exercice 2026, les crédits dudit programme sont arrêtés à **74 331 004 061** de **FCFA** en AE et en CP.

Par nature économique de dépenses, les crédits dudit programme sont répartis comme suit :

- Dépenses de Personnel : **74 519 000** de **FCFA** en AE et en CP ;
- Acquisition de Biens et services : **20 280 061** de **FCFA** en AE et en CP ;
- Transferts courants : **7 486 205 000** de **FCFA** en AE et en CP ;
- Investissements exécutés par l'État : **66 750 000 000** de **FCFA** en AE et en CP.

Votre Commission des Finances et du Contrôle budgétaire, élargie à la Commission de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Infrastructures et des Transports, a examiné en sa séance du lundi 10 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Chérif Ahmed DICKO, le projet de budget 2026 du Ministère des Transports terrestres et aériens.

Le Gouvernement était représenté par Messieurs Yankoba DIEME, Ministre des Transports terrestres et aériens, Cheikh DIBA, Ministre des Finances et du Budget et Madame Marie Rose Khady Fatou FAYE, Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre, chargée des Relations avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement, entourés de leurs principaux collaborateurs

Ouvrant la séance, le Président Chérif Ahmed DICKO a souhaité la bienvenue aux Ministres, en leur adressant ses félicitations et ses vœux de réussite dans l'accomplissement de leurs missions.

Il a ensuite donné la parole à Madame Mame Mariama DARY, Vice-présidente de la Commission de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Infrastructures et des Transports qui, après des mots de félicitations et d'encouragements, a invité le Ministre à présenter le projet de budget 2026 de son département.

À l'entame de son propos, le Ministre a exprimé ses sincères remerciements au Président de la République du Sénégal pour la confiance qu'il lui a accordée en le nommant à la tête de ce département stratégique.

Abordant la présentation du projet de budget 2026 de son département, le Ministre a d'abord précisé que son ministère s'inscrit dans la dynamique des réformes structurelles entreprises par le Gouvernement pour remettre le Sénégal sur un sentier de croissance forte et inclusive, en renforçant la résilience de notre économie face aux chocs extérieurs.

Il a rappelé qu'à la suite du remaniement intervenu en septembre 2025, qui a consacré le transfert du volet Infrastructures vers un département dédié, le Ministère des Transports terrestres et aériens s'est recentré sur sa véritable mission à savoir la régulation, la planification et la gouvernance des transports terrestres et aériens.

Après avoir dressé le bilan des principales réalisations au titre de l'exercice budgétaire 2025, le Ministre a décliné les perspectives de son département pour l'année 2026, structurées autour des quatre (4) programmes budgétaires ci-après :

Concernant le Programme « **Pilotage, Coordination et Gestion administrative** », en baisse de 21 %, il a souligné que l'objectif global visé est de consolider la gouvernance, la communication et le suivi-évaluation, d'instaurer la démarche Qualité-Hygiène-Sécurité-Environnement (QHSE), et de renforcer le dialogue territorial à travers les Forums des transports terrestres et aériens.

Relativement au Programme « **Développement et modernisation des services de transports routiers** », également en hausse de 269 %, le Ministre a indiqué qu'il vise globalement à assurer la poursuite de la mise en œuvre du BRT et son interconnexion avec le réseau du TER, le lancement du Projet de mobilité verte (PAMUS) pour des bus électriques et une transition écologique du transport, la mise en œuvre d'un Système de Transport Intelligent (ITS), la restructuration du Réseau de Transport Collectif (RTC), et enfin la modernisation du parc interurbain pour la sécurité et le confort des passagers.

S'agissant du Programme « **Développement et modernisation du réseau et des systèmes de transports ferroviaires** », il se fixe comme priorités : l'exploitation optimale du TER Dakar-AIBD, l'entretien du matériel roulant et des voies, la poursuite de la ligne TMN et la remise à niveau de l'axe Touba-Diourbel, ainsi que le renforcement du frêt minier et logistique ferroviaire, a-t-il ajouté.

Au titre du Programme « **Développement du transport aérien** », le Ministre a souligné que celui-ci est destiné à la mise en place d'un centre de maintenance aéronautique à Diass, à la construction d'une aérogare de fret moderne de 80 000 tonnes/an, l'extension de l'aérogare passagers pour accompagner la croissance du trafic, au déploiement du projet Hub Connect, une plateforme numérique intégrée pour tous les aéroports du pays et à l'acquisition de nouveaux aéronefs pour renforcer la flotte nationale.

Prenant la parole à la suite du Ministre, vos Commissaires l'ont félicité pour la clarté et l'exhaustivité du rapport de présentation du projet de budget de son département, avant de formuler les préoccupations et observations ci-après :

Relativement à la sécurité routière, ils ont déploré la recrudescence des graves accidents routiers qui engendrent d'importantes pertes en vies humaines. De tels accidents sont généralement causés par l'insuffisance voire le défaut de signalisations routières, l'étroitesse de certaines pistes, les mauvais comportements des usagers, ainsi que la vétusté d'une grande partie du parc des transports publics, notamment au niveau des départements. Sur ce, des Commissaires ont invité au renforcement de la sensibilisation en direction des populations, notamment les acteurs du transport afin qu'ils prennent hautement conscience de l'importance du renouvellement progressif du parc automobile.

Aussi, ont-ils relevé l'insuffisance voire l'absence d'éclairage au niveau des autoroutes tout en regrettant que nombre d'accidents, comme ceux enregistrés sur la RN1 et sur la VDN 3, sont causés par l'absence d'éclairage, de ralentisseurs et de passerelles pour les piétons. D'ailleurs, afin d'éradiquer les traversées irrégulières des autoroutes par les personnes et les animaux, ils ont recommandé à la fois l'édification de passerelles sur certains axes tels que Thiénéba-Touba Toul et un effort de sensibilisation des populations, particulièrement en direction des éleveurs. De même, l'attention du Ministre a été attirée sur la récurrence des

accidents constatés sur l'axe Linguère-Ranérou-Matam ainsi que sur l'urgence de prendre les mesures idoines afin d'y remédier.

Afin de réduire les accidents routiers et les mauvais comportements des conducteurs, certains Commissaires ont suggéré des mesures dissuasives telles que la criminalisation de certains types de conduite, l'augmentation substantielle du montant des amendes, le recensement et l'élargissement des routes à forte fréquence d'accidents.

Au titre de l'amélioration des services de transport, certains de vos Commissaires se sont réjouis des réalisations notables constatées en termes de numérisation et de sécurisation des titres de transport tels que les permis de conduire et les cartes grises. Néanmoins, ils ont souhaité être édifiés sur les critères d'attribution des agréments pour les Véhicules de Transport avec Chauffeur « VTC », afin de s'assurer de la transparence et de l'équité dans la mise en application du dispositif.

Toutefois, des Commissaires ont plaidé pour une décentralisation des centres d'examen du permis de conduire, tout en déplorant le passage des épreuves sous la forme « chrono » des permis ainsi que les tracasseries auxquelles se heurtent de nombreux candidats en vue de l'obtention du permis au Sénégal.

S'agissant du permis à points, des Commissaires ont considéré que son instauration pourrait contribuer à mieux lutter contre l'insécurité routière et ont, de ce fait, suggéré la relance de la réflexion sur la proposition de loi qui lui est consacrée. En outre, ils ont plaidé en faveur d'une meilleure accessibilité des moyens de transport, aux personnes vivant avec un handicap.

Relativement au renouvellement du parc de transport public, ils ont interpellé le Ministre sur le projet de minibus pour Bignona et ont regretté l'absence de canalisation des eaux sur les pavés réalisés dans cette localité.

Compte tenu du déficit de l'offre face à une demande de transport de plus en plus croissante, ils ont soutenu qu'il importe de formaliser les activités des motos-taxis et des véhicules opérant via des plateformes telles que « YANGO » à travers un encadrement rigoureux par l'autorité compétente. Une telle formalisation, diront-ils, permettrait de sécuriser l'activité, de mieux protéger les passagers, de contribuer à la mobilité urbaine et interurbaine tout en offrant des opportunités d'emplois aux jeunes.

Certains Commissaires ont, en outre, souhaité disposer de plus d'informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations issues des états généraux du transport public, tenus du 21 au 25 octobre 2024.

S'intéressant au contrôle technique des véhicules, ils ont souligné l'impérieuse nécessité de décentraliser les centres de contrôle technique vers les régions, ne serait-ce que pour désengorger le Centre de Hann, dont le fonctionnement génère de nombreux embouteillages aux heures de pointe.

Par la même occasion, ils se sont interrogés sur la fiabilité des visites techniques, eu égard à l'état de défectuosité apparente de certains véhicules (défaut de phares, mauvais parallélisme, pollution ...), plus particulièrement, ceux utilisés pour le transport public de personnes et de marchandises.

Sur un autre registre, ils se sont réjouis de la décision de rallonger à dix (10) ans l'âge limite d'importation des véhicules d'occasion. À ce propos, le Ministre a été interpellé sur la date d'entrée en vigueur d'une telle mesure.

Ils ont parallèlement soulevé le problème de l'accès des jeunes à la profession de moniteurs d'auto-écoles, avant de demander un appui de l'État à travers leur recrutement au sein de l'Agence nationale de Sécurité routière (ANASER).

Aussi, ont-ils plaidé pour un apurement rapide des arriérés de salaire dus aux employés des sociétés SOPRE, FERA et AIBD, tout en déplorant une telle situation.

Relativement à la mobilité urbaine et interurbaine, des Commissaires ont fait part de la satisfaction des populations pour les dessertes de Bus de « Dakar Dem Dikk » dans les localités de Bignona, Kaolack, Fatick, Kolda et Thiès. Néanmoins, ils ont demandé le renforcement de ces lignes et leur élargissement à d'autres localités telles que Birkilane, Tambacounda, Bambilor, Matam, Salémata et Goudomp.

Par ailleurs, le Ministre a été interpellé sur les mesures prises par son département pour accompagner la préparation et le déroulement des Jeux Olympiques de la Jeunesse Dakar 2026, notamment en ce qui concerne la fluidité du trafic, l'accès aux sites de compétition et la réduction des embouteillages à Dakar.

Ils ont, en outre, plaidé en faveur d'une meilleure réglementation des gares routières, des véhicules à gaz, mais aussi, à l'application de la convention portant confection de 2000 véhicules « *made in Sénégal* ».

De façon plus spécifique, certains Commissaires ont déploré le nombre élevé de guichets de paiement sur l'autoroute à péage notamment, sur l'axe Dakar-Toglou qui n'est distant que de 45 km. Ils ont décrié les dysfonctionnements au moment du badgeage sur l'autoroute à péage, avec les cartes rapido.

Quant au transport ferroviaire, ils ont, tout d'abord, considéré que les montants alloués au ministère ne sont pas en adéquation avec l'ampleur des missions qui lui sont assignées. Plus spécifiquement, ils ont déploré la baisse des crédits consacrés au programme « Développement du transport ferroviaire ».

Dans le même sillage, ils ont unanimement plaidé pour la reprise du transport ferroviaire dans tous les axes anciennement traversés par des rails, à travers le programme : les « Grands Trains du Sénégal (GTS) ».

Ils ont, en outre, suggéré le prolongement du TER vers le quartier Guinaw Rail, à Mbour, sur un linéaire de 25 km. Cette extension pourrait impacter positivement aussi bien la mobilité des populations des communes traversées que les futures

implantations d'habitations et d'activités qui pourraient découler de l'exploitation future du Port de Ndayane, ont-ils estimé.

Dans la même veine, certains Commissaires se sont intéressés non seulement à la rentabilisation de l'exploitation du TER, mais également au coût de la subvention de l'État du Sénégal destinée au TER. Ils ont, en outre, suggéré un aménagement des espaces réservés au TER, afin de créer des activités génératrices de revenus au profit des populations environnantes.

S'intéressant aux transports aériens, des Commissaires se sont réjouis des mesures de redressement prises par le nouveau Directeur général d'Air-Sénégal et qui ont permis, entre autres, de réduire drastiquement les retards dans les dessertes.

Évoquant les modalités de redressement de la compagnie aérienne Air-Sénégal, ils ont préconisé, notamment de procéder à une réorientation des dessertes, afin de résoudre les problèmes de rentabilité et de performance de l'entreprise. Ils ont particulièrement insisté sur la promotion de la desserte intérieure, notamment la liaison Dakar-Tambacounda, tout en souhaitant être informés de la date prévisionnelle de livraison de l'aéroport de Ziguinchor.

Revenant sur la rentabilité financière d'Air-Sénégal, ils ont rappelé les pertes évaluées à quarante (40) milliards de FCFA et ont demandé si dans ce contexte, il convient de liquider la compagnie ou d'en élargir le capital pour permettre son redressement.

En outre, le Ministre a été interpellé sur plusieurs préoccupations, notamment la capacité d'Air-Sénégal à ouvrir de nouvelles lignes, le coût mensuel de la ligne Boeing 777 pour la desserte de la France, la viabilité du modèle d'Air-Sénégal, l'ouverture de la ligne Dakar-Bruxelles, le sort des cinquante (50) présélectionnés au concours d'élèves-pilotes organisé par Air-Sénégal.

Dans la même optique, il a été recommandé l'élaboration d'un business plan, à travers un partenariat avec des Compagnies de renom pour lever des financements dans le circuit bancaire et de permettre à la Compagnie de fonctionner de manière plus autonome, en réduisant sa dépendance aux financements directs de l'État.

Ils ont aussi interpellé conjointement les Ministres des Finances et du Budget et des Transports terrestres et aériens sur la fiscalisation des nouveaux systèmes de transport, dont YANGO et YASSIR, les dettes contractées par certaines entreprises parapubliques, dont Air-Sénégal et AIBD, et sur l'impact de la Redevance de Développement des Infrastructures Aéroportuaires (RDIA) sur le prix des billets d'avion.

Concernant l'ANACIM, certains de vos Commissaires ont plaidé pour plus de souplesse dans l'octroi des ordres de mission à ses agents, mais surtout le renforcement en équipement de sûreté dans les Aéroports du Sénégal.

Ils ont également souhaité être édifiés sur le retard du Sénégal dans la mise en œuvre de son projet de MRO (services de maintenance-réparation aéronautique) par rapport à d'autres compagnies, comme Emirates, sur le montant collecté de la RDIA toujours en garantie dans des banques, ainsi que sur l'évaluation du programme PRAS qui n'est toujours pas arrivé à son terme, ont-ils complété.

Au titre des préoccupations spécifiques, des Commissaires ont interpellé le Ministre sur l'instauration d'un plan de circulation dans la région de Dakar lors des grands événements, l'extension des dessertes de « Dakar Dem Dikk » et des bus « TATA » vers les régions reculées, notamment Bakel, Kidira, Bignona et Médina Yoro Foulah, le sort des deux avions en panne, l'un stationné en Mauritanie et l'autre en Europe.

Il en est de même sur la concurrence entre les taxis et les services opérés via la plateforme « YANGO », la création de centres dédiés à la démolition des véhicules hors d'usage dans les quartiers, la promotion de programmes de

transport scolaire pour les élèves et étudiants ainsi que sur le non-respect de certains accords dans l'espace CEDEAO en matière de transport.

Enfin, certains Commissaires ont insisté sur la nécessité d'une bonne collaboration entre ce ministère et la Représentation nationale, notamment à travers la Commission de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Infrastructures et des Transports.

Reprenant la parole, le Ministre a salué la qualité des interventions tout en remerciant vivement vos Commissaires pour les vœux de succès formulés à son endroit, avant d'apporter des réponses aux différentes interpellations.

Il a d'abord tenu à rappeler qu'en raison du transfert du volet Infrastructures vers un ministère dédié, il souhaiterait, par élégance républicaine, laisser à son collègue en charge de ce département, le soin d'apporter les éléments de réponse sur toutes les questions y relatives.

Réagissant à l'interpellation relative à la saturation du Centre de contrôle technique des véhicules de HANN, il a indiqué que son département est en train de mettre en œuvre des solutions pour désengorger ce centre. C'est ainsi qu'il est prévu de doter chaque région, au moins, d'un centre de contrôle technique, à l'exception de la région de Thiès où trois centres de contrôle seront installés, dont deux à Thiès commune et un à Mbour.

Abordant la mobilité dans les pôles territoires, le Ministre a indiqué que le Projet de Mobilité verte au Sénégal (PAMUS) devra permettre son amélioration dans le cadre global du programme de modernisation des transports.

Poursuivant, le Ministre a indiqué que la modernisation des titres de transport à travers un projet de numérisation et de sécurisation appelé « CAP-KARANGUE » a opéré une transformation du système traitement et de délivrance des documents (permis de conduire, carte grise...). Grâce à ce système, la lutte contre la falsification des documents de transport est devenue plus efficace.

Revenant sur la problématique de l'accès aux services de transport public dans les localités très éloignées, voire enclavées, il a informé que le département de Médina Yoro Foulah faisait partie des localités prioritaires de son département.

Sur le cas de Bambilor, le ministre a rappelé que la ligne n°208 de « Dakar Dem Dikk » dessert l'axe Dakar-Bambilor avec cinq (5) bus déployés pour une fréquence moyenne de passage de 20 à 30 minutes par bus.

Relativement aux mauvais comportements des usagers de la route et plus particulièrement des conducteurs, il a souligné que l'État continuera à faire preuve de fermeté en veillant à l'application effective de la réglementation routière et au renforcement significatif des contrôles exercés par les agents de la police et de la gendarmerie préposés à la circulation. Un projet de vidéo-verbalisation est en cours d'expérimentation alors que la dématérialisation des amendes forfaitaires se poursuit, a-t-il ajouté.

Par ailleurs, en réponse aux interpellations sur les auto-écoles, le Ministre a rappelé que le dernier passage d'examen des moniteurs remonte à 2009. Il a, en outre, précisé que lors des États généraux sur les Transports publics, cette question a été largement discutée. Un consensus a été trouvé entre les acteurs concernés. Ainsi, la réforme prévoit le passage du statut d'auto-école à celui d'enseignants à la conduite automobile. De nouveaux modules intégrant la sécurité routière y seront dispensés.

Dans le même ordre d'idées, il a annoncé que le projet de loi portant Code de la Route dans ses différentes composantes est en cours de finalisation. Celui-ci sera présenté très prochainement à l'Assemblée nationale, conformément à l'engagement sur l'échéancier du calendrier législatif, a-t-il informé.

Dans le domaine ferroviaire, le Ministre a d'abord reconnu l'insuffisance des ressources disponibles pour pouvoir engager tous les projets prioritaires du programme de renouveau ferroviaire de notre pays. Il a, néanmoins, indiqué que

l'extension du TER jusqu'à l'AIBD a été réalisée à hauteur de 90%. Il a également annoncé qu'en prélude aux Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) 2026, le TER sera opérationnel sur l'axe Diamniadio-AIBD, au courant du premier trimestre de l'année 2026. Sept (7) nouvelles rames seront réceptionnées très prochainement, dira-t-il. Ce qui portera la flotte du TER à vingt-deux (22) rames avec une réduction de l'intervalle entre deux trains de dix (10) à huit (8) minutes. D'ailleurs, le ministère, sous l'impulsion du Premier ministre, est en train d'étudier la possibilité de rallonger avec l'arrivée de cinq (5) nouvelles rames supplémentaires afin d'accroître davantage la capacité et la fréquence, a-t-il ajouté.

Dans le même sillage, il a annoncé que son département travaille à rendre effective la relance de l'axe Dakar-Thiès aux fins de donner au TER sa véritable vocation et amoindrir corrélativement la compensation supportée par l'État du Sénégal.

Relativement à l'axe Touba-Ngabou, le Ministre a informé qu'il a été rendu opérationnel en moins d'un an, par des ingénieurs exclusivement sénégalais, pour un coût total de 150 millions de FCFA, au grand bonheur notamment des élèves de ces localités.

Réagissant à l'interpellation sur la Redevance de Développement des infrastructures aéroportuaires (RDIA), il a précisé qu'elle a été instaurée pour financer le développement des infrastructures aéroportuaires. Ce qui a permis le financement de l'Aéroport international Blaise Diagne pour un coût de 500 milliards de FCFA. Toutefois, un crédit bancaire de 200 milliards de FCFA avait été contracté avec comme gage la RDIA. Une fois le remboursement terminé, le Ministre entrevoit, dira-t-il, une révision du niveau de la RDIA.

Concernant le programme de réhabilitation des aéroports régionaux, il dira qu'il a permis la livraison de l'aéroport de Saint-Louis. La gestion du volet civil a été

confiée à l'ASECNA. Les aéroports de Matam, Tambacounda et Kédougou sont en cours de réhabilitation, conformément à la programmation arrêtée.

Par ailleurs, en réponse aux interpellations sur la compagnie Air-Sénégal, le Ministre s'est d'abord félicité du succès enregistré par la Compagnie nationale dans l'organisation du pèlerinage 2025, avec trente (30) vols où aucun retard n'a été accusé.

S'agissant de son modèle économique, le Ministre a précisé que conformément aux orientations politiques du Premier ministre, il est envisagé de faire d'Air-Sénégal la locomotive de toutes les sociétés qui gravitent autour de cette entité. Il a, par ailleurs, fait noter qu'au niveau d'Air-Sénégal, toutes les lignes déficitaires sont désormais éliminées. Ce qui a permis de passer d'une perte de 55 milliards de FCFA à une perte beaucoup plus mesurée, de quasiment moins de 27 milliards de FCFA, a-t-il soutenu.

En outre, il a rappelé que les recettes tirées de la seule vente de billets ne suffisent pas à assurer la rentabilité d'une compagnie aérienne, laquelle rentabilité doit être créée par les structures qui gravitent autour du système aéroportuaire, notamment la maintenance, le handling et le catering.

À propos de cette tarification des billets d'avion, il indiquera que son département est en train de travailler à rendre le transport aérien accessible à tous les citoyens.

Donnant suite à l'interpellation sur l'éventualité d'un conflit d'intérêts entre les deux structures gérées par le Directeur général d'Air-Sénégal, le Ministre a tenu à magnifier le patriotisme du Directeur de la compagnie qui a renoncé à son salaire pendant une durée de six (6) mois. Il a, en outre, affirmé que le Directeur général d'Air-Sénégal ne dirige aucune structure en concurrence avec la Compagnie.

Le Ministre a également tenu à rappeler que le Sénégal est reconnu comme « Last Point of Departure » (LPD). Le pays fait l'objet d'attraction de toutes les nations aéronautiques avec sa certification simultanée en matière de sûreté et de sécurité

depuis les audits de l'OACI en 2024. Il a aussi annoncé que la note du Sénégal a augmenté, suite aux audits infirmatifs ou confirmatifs menés par l'OACI. Par ailleurs, le Sénégal abrite des installations importantes comme le bureau régional de l'Organisation de l'Aviation Civile International (OACI) et l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA), a-t-il conclu.

Intervenant à son tour, le Ministre des Finances et du Budget a fait noter que, comparativement à l'année 2025, le projet de budget du Ministère des Transports terrestres et aériens connaît une très forte baisse qui s'explique par le transfert du volet Infrastructures vers un ministère dédié. Cependant, le Ministre a fait remarquer une hausse de **20 822 637 386 de FCFA** en valeur absolue et 10% en valeur relative en évoquant la prise en compte de certains projets de l'Agenda national de Transformation Sénégal 2050 dans le budget 2026, notamment le PAMUS qui a été inscrit pour un montant de 16 milliards de FCFA, le système de gestion intelligente du trafic qui a été intégré pour 24,090 milliards et 90 millions de FCFA et enfin, le projet d'acquisition de deux avions d'Air-Sénégal pour un montant de 66 milliards de FCFA.

Par rapport à la fiscalité des nouveaux systèmes de transport, notamment « YANGO » et « YASS », le Ministre dira qu'ils sont soumis à la TVA numérique. Aussi, à la fin du premier trimestre, l'État avait-il collecté plus de 550 millions de FCFA de recettes.

Concernant les acteurs classiques qui demeurent soumis à la contribution globale unique, il dira que conformément à la réforme envisagée du Code général des impôts, l'objectif est de leur appliquer une vignette digitale, acquittée au moment de la visite technique afin de mieux les intégrer dans le tissu économique formel.

Relativement à l'âge des véhicules, le Ministre a informé que le décret y relatif est disponible sous le numéro 2025-17-52 du 24 octobre 2025 portant modification du décret numéro 2011-72 du 26 janvier 2001, relatif aux conditions

d'importation des véhicules, cycles moteurs et usagers. Il a ajouté que la procédure de mise en vigueur de ce décret est en cours.

Concernant les Grands Trains du Sénégal, il dira qu'entre 2023 et 2024, une rallonge de l'ordre de 230 millions de FCFA a été accordée.

À propos d'Air-Sénégal, il a indiqué qu'entre le premier semestre 2024 et le premier semestre 2025, la société a réduit le nombre de ses vols de 79, correspondant à une diminution de 51 564 passagers. Malgré cette baisse, il a annoncé que la compagnie a réalisé un gain substantiel de son chiffre d'affaires de 5,7%.

Il a, à titre illustratif, indiqué que les charges d'exploitation sont passées, comparativement aux deux semestres, de 92,1 milliards de francs CFA à 74,4 milliards de francs CFA, soit une baisse de 19,14 % : ce qui représente un effort substantiel d'économie.

Relativement aux retards de paiement des salaires des agents de l'AIBD, le Ministre a tenu à préciser que, malgré son caractère autonome, l'AIBD bénéficie du soutien financier de l'État. Il a expliqué que ces retards sont imputables au remaniement ministériel du 6 septembre 2025, qui a redéfini les périmètres des différents départements sectoriels. Ce qui, selon lui, a obligé le Ministère des Finances et du Budget à attendre le décret de répartition des services.

Néanmoins, il a rassuré vos Commissaires en indiquant que des mandats d'un montant de 1,5 milliard de FCFA et de 520 millions de francs CFA ont été émis récemment pour permettre à l'entreprise de s'acquitter de ses obligations salariales. Il a ajouté qu'entre 2024 et 2025, les transferts au profit de l'AIBD sont passés de 2,5 milliards de FCFA à 6,960 milliards de FCFA.

Poursuivant, il a annoncé qu'un décret d'avance a été préparé pour augmenter de nouveau les ressources allouées à l'AIBD d'ici la fin de l'année, afin d'éviter la

répétition de retards de salaires préjudiciables à la situation sociale des travailleurs.

Concernant l'Aéroport de Ziguinchor, il a affirmé que, dans la loi de finances rectificative 2025, un montant de 7 milliards de FCFA a été prévu pour la reprise des travaux et qu'un montant additionnel de 6 milliards de FCFA est inscrit dans la loi de finances initiale 2026 pour en assurer la finalisation.

Satisfaits des réponses apportées par les Ministres, vos Commissaires ont adopté, à la majorité, les différents programmes du projet de budget 2026 du Ministère des Transports terrestres et aériens. Ils vous demandent d'en faire autant, si cela ne soulève de votre part, aucune objection majeure.

MINISTERE DES TRANSPORTS TERRESTRES ET AERIENS

Par Programme, ce projet de budget est réparti comme suit :

Programmes / titres	Montant en AE	Montant en CP
Programme		
Développement du		
transport aérien		
Dépenses de personnel	74 519 000	74 519 000
Acquisition de biens et services	20 280 061	20 280 061
Transferts courants	7 486 205 000	7 486 205 000
Investissements exécutés par l'Etat	66 750 000 000	66 750 000 000
	74 331 004 061	74 331 004 061

**Total Programme
Développement du
transport aérien**

**Programme
Développement et
modernisation des
services de
transports routiers**

Dépenses de personnel	530 785 735	530 785 735
Acquisition de biens et services	76 927 701	76 927 701
Transferts courants	14 350 000 000	14 350 000 000
Investissements exécutés par l'Etat	200 089 669 651	104 560 446 351
Transferts en capital	200 000 000	200 000 000
Total Programme Développement et modernisation des services de	215 247 383 087	119 718 159 787

transports routiers

Programme Développement et modernisation du réseau et des systèmes de transports ferroviaires

Acquisition de biens et services	25 337 193	25 337 193
Transferts courants	29 590 000 000	29 590 000 000
Investissements exécutés par l'Etat	14 387 034 516	14 387 034 516
Total Programme Développement et modernisation du réseau et des systèmes de transports ferroviaires	44 002 371 709	44 002 371 709

**Programme Pilotage,
Coordination et
Gestion
administrative**

Dépenses de personnel	1 128 983 448	1 128 983 448
-----------------------	----------------------	----------------------

Acquisition de biens et services	524 796 065	524 796 065
----------------------------------	--------------------	--------------------

Total Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative	1 653 779 513	1 653 779 513
---	----------------------	----------------------

Total Dotation Ministère des Transports terrestres et aériens	335 234 538 370	239 705 315 070
--	------------------------	------------------------

